

Council of Europe  
Conseil de l'Europe



95/2054

Congress of Local and Regional Authorities of Europe

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe

Strasbourg, le 18 avril 1995  
S:\delai.fp\écrivain\CG4pIIrap

CG (2) 4  
Partie II

**DEUXIEME SESSION**

(Strasbourg, 30 mai - 1er juin 1995)



**RAPPORT**

**SUR LA CHARTE DES VILLES REFUGES**

(Rapporteur : M. Fernando MARTINEZ LOPEZ, Espagne)

**EXPOSE DES MOTIFS**

## **Le Parlement international des écrivains<sup>1</sup>**

En juillet 1993, un groupe d'intellectuels appelait à la création d'un parlement international des écrivains. Cet appel fut signé par plus de trois cents écrivains du monde entier. Une soixantaine d'entre eux, réunis à Strasbourg à l'occasion du Carrefour des littératures européennes, du 4 au 8 novembre 1993, ont réaffirmé la nécessité d'une structure internationale :

- capable d'organiser une solidarité concrète avec les écrivains qui sont de plus en plus souvent menacés dans leur travail et leur existence ;
- susceptible de devenir un lieu de réflexion et d'échanges sur de nouvelles formes d'engagement récusant toute allégeance politique et toute opération purement médiatique.

En février 1994, Salman Rushdie est porté à la présidence du Parlement international des écrivains et en rédige la charte, intitulée "Une déclaration d'indépendance<sup>2</sup>".

Le Parlement se dote d'une instance internationale de délibération et d'exécution en constituant un Conseil, progressivement élargi à une cinquantaine de membres, qui inspire et coordonne les initiatives prises au nom du Parlement international des écrivains.

Le Parlement international des écrivains a organisé en 1994 deux rencontres, l'une, constituante, Lisbonne, les 28, 29 et 30 septembre, la seconde à Strasbourg, sur le thème "Littératures déplacées", les 4, 5 et 6 novembre.

Pour l'année 1995, le projet essentiel du Parlement international des écrivains est l'organisation et l'élargissement d'un Réseau de Villes refuges.

---

<sup>1</sup>N.B. Le texte de ce Rapport a été établi en coopération avec le Parlement international des écrivains.

<sup>2</sup>voir Annexe 1.

## **Le Réseau des Villes refuges**

### **Naissance d'un réseau**

En novembre 1993, à l'occasion de la visite à Strasbourg de Salman Rushdie, venu participer à la fondation du Parlement international des écrivains, le Carrefour des littératures propose à la Ville de Strasbourg de déclarer Salman Rushdie citoyen de Strasbourg et de se déclarer ville refuge pour des intellectuels persécutés<sup>3</sup>.

Dès sa création, le Parlement international des écrivains fait de cette idée un axe prioritaire de son action et reçoit immédiatement l'appui des villes de Berlin, Amsterdam, Helsinki.

### **Une convention des villes refuges**

Une convention est établie entre les villes refuges et le Parlement international des écrivains<sup>4</sup>, par laquelle les villes s'engagent :

- à verser au moment de la signature de la convention une cotisation au Parlement international des écrivains ;
- à mettre à disposition, pour une durée d'un an, un ou plusieurs appartements à l'intention d'écrivains persécutés ;
- à garantir à chacun des écrivains l'accès aux services publics municipaux (restaurants administratifs, transports urbains, bibliothèques, écoles etc.) ;
- à faciliter les démarches d'obtention de visas et de permis de séjour auprès des autorités compétentes.

En contrepartie, le Parlement international des écrivains s'engage :

- à verser pendant un an une bourse mensuelle de résidence à chaque écrivain accueilli par une ville refuge ;
- à mobiliser ses écrivains membres demeurant dans la ville ou le pays d'accueil, en vue de faciliter l'intégration et le travail de l'écrivain hôte, d'encourager la traduction et la diffusion de son oeuvre, et d'organiser des échanges et des débats au sein des bibliothèques, universités et écoles de la ville.

### **Appel à la solidarité des villes : vers une Charte des Villes refuges**

Lors des rencontres à Strasbourg du Parlement international des écrivains en novembre 1994, le lendemain d'une nuit de veille consacrée à l'Algérie, Salman Rushdie lance un appel à l'élargissement du réseau des villes refuges en présence de Daniel Tarschys, Secrétaire général du Conseil de l'Europe, et de Catherine Trautmann, Maire de Strasbourg.

---

<sup>3</sup>Le 8 novembre 1993, le Conseil municipal de Strasbourg a adopté une "motion à propos de Salman Rushdie et son engagement". Le texte figure en Annexe II.

<sup>4</sup>Le texte du modèle de convention figure en Annexe III.

Cet appel est complété par la proposition de rédiger une Charte des Villes refuges en coopération avec le Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux. Une réunion publique à Strasbourg au cours du premier semestre 1995 devait rassembler les maires des Villes refuges, le Conseil de l'Europe, partenaire de l'opération, le Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux, et le Parlement international des écrivains. Cet appel, largement relayé par la presse, suscite également la candidature de nombreuses autres villes.

### **Création du Bureau international des villes refuges**

En décembre 1994, sous l'égide du Parlement international des écrivains, est créé un bureau international des villes refuges<sup>5</sup>. Il est placé sous la responsabilité de Joachim Sartorius, récemment nommé à la tête des services culturels de la Ville de Berlin après avoir assumé la direction du programme Artistes à Berlin du DAAD, également membre du bureau du Parlement international des écrivains, et de Christian Salmon, secrétaire général du Parlement international des écrivains.

Il a pour tâche :

- d'organiser et d'animer le réseau des villes refuges ;
- de proposer au Parlement international des écrivains une liste de candidats aux résidences des villes refuges ;
- d'approfondir en concertation avec le Conseil de l'Europe, les villes refuges et les écrivains la réflexion engagée par le Parlement international des écrivains sur de nouvelles formes de citoyenneté, en particulier celle de citoyenneté de résidence.

### **Objectifs 1995**

Le Parlement international des écrivains envisage d'atteindre rapidement une cinquantaine de résidences d'écrivains dans les Villes refuges. Le Réseau doit par conséquent s'élargir à d'autres villes.

Aux Villes refuges d'Amsterdam, Berlin, Helsinki et Strasbourg vient maintenant de s'ajouter la ville d'Almeria. Des pourparlers sont en cours avec d'autres villes.

L'appel lancé à Strasbourg au mois de novembre 1994 visant l'élargissement du Réseau de Villes refuges et la rédaction d'une Charte de Villes refuges a été accueilli par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe.

C'est ainsi qu'un projet de Résolution a été mis au point, en coopération étroite avec le Parlement international des écrivains, au cours de deux réunions du Groupe de travail sur la contribution du Congrès à la campagne et au plan d'action du Conseil de l'Europe contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance (Strasbourg, 21 février 1995 et Budapest, 11 avril 1995).

---

<sup>5</sup>La liste des organes et des responsables du Parlement international des écrivains figure en Annexe IV.

**A N N E X E S**

- Annexe I** - Pour le Parlement international des écrivains  
Déclaration d'indépendance
- Annexe II** - Motion à propos de Salman Rushdie
- Annexe III** - Modèle de Convention
- Annexe IV** - Liste des responsables

## Pour le Parlement international des écrivains

### Une déclaration d'indépendance

Les écrivains sont les citoyens de plusieurs pays : le pays limité et bordé de frontières de la réalité observable et de la vie quotidienne, le royaume infini de l'imagination, la terre à moitié perdue de la mémoire, les fédérations du coeur à la fois brûlantes et glacées, les états unis de l'esprit (calmes et turbulents, larges et étroits, réglés et détraqués), les nations célestes et infernales du désir, et

- peut-être la plus importante de toutes nos demeures - la république sans entrave de la langue.

Ce sont ces pays que notre Parlement des écrivains peut, sincèrement et avec autant d'humilité que de fierté, prétendre représenter. Ensemble ils englobent un territoire beaucoup plus grand que celui jamais gouverné par aucune puissance terrestre; pourtant leurs défenses contre cette puissance-là peuvent sembler très faibles.

L'art de la littérature exige, comme condition essentielle, que l'écrivain soit libre de circuler entre ses nombreux pays comme il l'entend, sans avoir besoin de passeport ni de visa, faisant ce qu'il veut d'eux et de lui-même. Nous sommes des mineurs et des orfèvres, des hommes sincères et des menteurs, des bouffons et des chefs, des métis et des bâtards, des parents et des amants, des architectes et des démolisseurs. L'esprit créateur, par nature, n'a ni limites ni frontières, rejette l'autorité des censeurs et des tabous. C'est pour cette raison qu'il n'est que trop souvent traité comme un ennemi par ces potentats forts ou insignifiants qui reprochent au pouvoir de l'art de construire des images du monde qui heurtent ou qui sapent leurs propres représentations, plus simples et moins franches.

Toutefois, ce n'est pas l'art qui est faible, ce sont les artistes qui sont vulnérables. La poésie d'Ovide survit; la vie d'Ovide fut misérable à cause des puissants. La poésie de Mandelstam est toujours vivante; le poète fut assassiné par le tyran qu'il osa nommer. Aujourd'hui, de par le monde, la littérature continue de s'opposer à la tyrannie - pas de manière polémique, mais en déniait son autorité, en allant son propre chemin, en déclarant son indépendance. Le meilleur de la littérature restera; mais nous ne pouvons pas attendre du futur qu'il la délivre des chaînes de la censure. Beaucoup d'auteurs persécutés aussi survivront, d'une manière ou d'une autre; mais nous ne pouvons pas attendre en silence la fin de leur persécution.

Notre Parlement des écrivains existe pour se battre en faveur des écrivains opprimés et contre tous ceux qui les persécutent, eux et leurs oeuvres, et pour renouveler sans cesse la déclaration d'indépendance sans laquelle l'écriture est impossible; et pas seulement l'écriture, mais le rêve; et pas seulement le rêve, mais la pensée, et pas seulement la pensée, mais la liberté elle-même.

Salman Rushdie, 3 février 1994

## MOTION A PROPOS DE SALMAN RUSHDIE ET SON ENGAGEMENT<sup>6</sup>

A plusieurs reprises dans son histoire, Strasbourg a accueilli celui qui était pourchassé, offert une tribune à celui qui était bâillonné, proposé son soutien à celui qui était proscrit.

En 1993, s'est fondé à Strasbourg, dans le cadre du Carrefour des littératures européennes, un Parlement des écrivains dont l'appel insiste sur la défense des valeurs qui nous sont chères : liberté de penser, tolérance.

A l'initiative du Carrefour des littératures européennes et pour participer aux travaux du Parlement international des écrivains, Strasbourg, ville libre et internationale, a accueilli M. Salman Rushdie. Cét homme est un symbole : celui de la liberté d'expression et de conscience. Derrière lui se profile la masse anonyme et palpitante de tous les auteurs, poursuivis pour leurs écrits, parfois assassinés. Aujourd'hui en Algérie et dans l'ancienne Yougoslavie ...peut-être, et hélas ailleurs dans le monde.

C'est pour marquer notre souci de la République et de la liberté des lettres, pour répondre au courage qui est le lien, pour lui savoir gré de sa compréhension du rôle de Strasbourg, lieu de conscience européenne ouvert sur le monde, que nous affirmons aujourd'hui que M. Salman Rushdie peut se considérer partout comme un citoyen de notre ville.

Dans les prochains jours, nous prendrons des initiatives en direction des villes culturelles et de nos villes jumelles, pour que toutes adoptent une position identique, créant ainsi une chaîne de solidarité, d'amitié et de refuge pour les auteurs menacés dans leur vie.

Dans ce monde de la fin du XXe siècle, il appartient aux villes de donner le signal du courage, de la solidarité selon une tradition intellectuelle et populaire longue et glorieuse. Le devoir de vigilance civile nous appartient.

---

<sup>6</sup>Adoptée par le Conseil municipal de Strasbourg, le 8 novembre 1993

**Modèle de convention  
entre le Parlement international des écrivains et les Villes refuges**

Article 1 - Exposé des motivations de la Ville de.....

Article 2 - Engagements de la Ville

La Ville de ..... s'engage auprès du Parlement international des écrivains à appliquer les dispositions suivantes :

- elle versera au moment de la signature de la convention une cotisation de 100 000 FF au Parlement international des écrivains ;
- elle mettra à disposition du Comité des villes refuges du Parlement international des écrivains un ou plusieurs appartements à l'intention d'écrivains persécutés, dont les noms seront communiqués par ce comité ; cette mise à disposition s'effectuera sur une durée d'un an ;
- elle facilitera à chacun des écrivains l'accès aux services publics municipaux (restaurants administratifs, transports urbains, bibliothèques, écoles etc.) ; elle facilitera dans la mesure du possible les démarches d'obtention de visas et de permis de séjour auprès des autorités compétentes.

Article 3 - Engagements du Parlement international des écrivains

En contrepartie des efforts consentis par la ville d'accueil, le Parlement international des écrivains s'engage à :

- verser pendant un an une bourse mensuelle de résidence à chaque écrivain accueilli par une ville refuge ;
- mobiliser les écrivains membres paraissant dans la ville considérée ou dans le pays, en vue ;
  - de faciliter l'intégration et le travail de l'écrivain hôte ;
  - d'organiser échanges et débats entre écrivains au sein des bibliothèques universités et écoles de la ville ;
  - d'encourager la traduction et la diffusion de son oeuvre dans le pays d'accueil.

Fait à....., le.....

**Le Parlement international des écrivains** est une association à but non lucratif dont le siège est à Strasbourg

BP 13 - 67068 Strasbourg cedex  
Téléphone : (33) 88 52 00 88  
Fax : (33) 88 52 01 07

Président :  
Salman Rushdie

Trésorier :  
Breyten Breytenbach

Secrétaire général :  
Christian Salmon

Bureau :  
Adonis  
Pierre Bourdieu  
John Michael Coetzee  
Jacques Derrida  
Anita Desai  
Edouard Glissant  
Lars Gustafsson  
Toni Morrison  
Juan José Saer  
Joachim Sartorius

Conseil :  
Adonis, Jorge Amado, Yehuda Amichai, Homero Aridjis, Beidao, Pierre Bourdieu, Breyten Breytenbach, Hélène Cixous, John Michael Coetzee, Mahmoud Darwich, Jacques Derrida, Anita Desai, Margaret Drabble, Carlos Fuentes, William Gass, Giovanni Giudici, Edouard Glissant, Lars Gustafsson, Jürgen Habermas, Emile Habiby, Elfriede Jelinek, Ryszard Kapuscinski, Sony Labou Tansi, Edouardo Lourenço, Javier Marias, Toni Morrison, Ben Okri, Harold Pinter, Salman Rushdie, Ernesto Sabato, Juan José Saer, Edward Said, Jose Saramago, Joachim Sartorius, Anton Shammas, Wole Soyinka, Henrik Stangerup, Shashi Tharoor, Adriaan Van Dis, Vassili Vassilikos

Membres d'honneur :  
Yachar Kemal, Naguib Mahfouz